



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 142 de l'ordre du jour
Régime commun des Nations Unies

Données sur le coût de l'ensemble des prestations proposées par les organisations appliquant le régime commun

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [76/240](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de communiquer chaque année aux États Membres, à compter de la soixante-dix-huitième session, des données exhaustives sur le coût des prestations proposées dans le système à toutes les catégories de personnel, y compris pour chacun des éléments de l'ensemble des prestations.

Dans sa résolution [77/256 B](#), l'Assemblée générale a rappelé la demande qu'elle avait adressée au Secrétaire général et indiqué qu'elle comptait que ces données lui seraient communiquées sans tarder.

On trouvera dans le présent rapport les données de l'année 2022.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/240, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de communiquer chaque année aux États Membres, à compter de la soixante-dix-huitième session, des données exhaustives sur le coût des prestations proposées dans le système à toutes les catégories de personnel, y compris pour chacun des éléments de l'ensemble des prestations. Elle s'est référée à la brochure de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) intitulée « United Nations common system of salaries, allowances and benefits » (Régime commun des traitements, indemnités et prestations des Nations Unies).
2. Dans sa résolution 77/256 B, l'Assemblée générale a rappelé la demande qu'elle avait formulée et indiqué qu'elle comptait que ces données lui seraient communiquées sans tarder.
3. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des travaux effectués pour recueillir des données complètes sur le coût de l'ensemble des prestations proposées par les organisations appliquant le régime commun pour 2022.

II. Collecte des données

4. En application des résolutions susmentionnées, le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a établi, en appui au Secrétariat, une liste des catégories et des sous-catégories d'éléments de la rémunération considérés afin de répondre à la demande de l'Assemblée générale. Cette liste se fonde sur la brochure de la CFPI portant sur le régime commun des traitements, indemnités et prestations des Nations Unies.
5. Un modèle a été établi pour la collecte de données conformément aux catégories proposées par le Réseau ressources humaines, et le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat, agissant au nom du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, a demandé aux organisations appliquant le régime commun des Nations Unies d'y indiquer les données concernant les dépenses engagées en 2022. Le montant des dépenses a été communiqué dans la monnaie de fonctionnement de chaque organisation et converti en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 2022.
6. Comme c'était la première fois que des données étaient recueillies à cette fin auprès de toutes les organisations appliquant le régime commun, plusieurs problèmes se sont posés, notamment en ce qui concerne la définition du personnel dans différentes organisations, la méthode de comptabilité pour la communication des données, les différences dans la manière dont les coûts avaient été enregistrés et la validation des données.

III. Vue d'ensemble des données consolidées sur le coût de l'ensemble des prestations proposées par les organisations appliquant le régime commun

7. Des données ont été communiquées par 31 organisations appliquant le régime commun¹.

¹ L'Agence internationale de l'énergie atomique ; l'Autorité internationale des fonds marins ; le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; le Centre du commerce international ; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

8. De nombreuses organisations ont communiqué les données en suivant le modèle. Certaines n'ont pas été en mesure de communiquer des données pour chaque catégorie et les ont donc communiquées au niveau des totaux partiels. C'est pourquoi les données agrégées pour l'ensemble des organisations ne peuvent pas être présentées pour chaque élément de la rémunération, car les montants par catégorie n'englobent pas toutes les organisations appliquant le régime commun. Le tableau ci-après présente les coûts agrégés de l'ensemble des prestations pour 2022 pour les organisations qui ont communiqué des données.

Coûts agrégés de l'ensemble des prestations pour les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies qui ont communiqué des données sur le personnel recruté sur le plan local, les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents du Service mobile (2022)

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Coûts</i>
Traitement et indemnités	11 032 863 827
Prestations	1 112 788 151
Part des cotisations de retraite à la charge des organisations	1 866 709 067
Total	14 012 361 045

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

9. Le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre note du présent rapport.

le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; le Fonds des Nations Unies pour la population ; le Fonds international de développement agricole ; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (y compris l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice) ; l'Organisation de l'aviation civile internationale ; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; l'Organisation internationale du Travail ; l'Organisation maritime internationale ; l'Organisation météorologique mondiale ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ; l'Organisation mondiale de la Santé ; l'Organisation mondiale du tourisme ; l'Organisation panaméricaine de la Santé ; le Programme alimentaire mondial ; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; le Programme des Nations Unies pour le développement ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement ; le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; le Tribunal international du droit de la mer ; l'Union internationale des télécommunications ; l'Union postale universelle.